



**COMMUNICATION  
DE LA MUNICIPALITE  
AU CONSEIL COMMUNAL**

**C 14/2018**

Vevey, le 17 avril 2018

**Ne pas diffuser**  
**Ce document doit encore faire l'objet d'une décision  
du Conseil communal le 17 mai 2018**

**Réponse à l'interpellation de Madame Caroline Gigon, Parti socialiste veveysan,  
« Intégration encore et encore ? »**

---

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

**Rappel de l'interpellation :**

*Lors de la séance du Conseil communal du 7 décembre 2017, la conseillère communale Madame Caroline Gigon a interpellé la Municipalité sur la problématique de l'intégration et des mesures mises en place par la Municipalité, notamment favoriser l'intégration des migrant-e-s en famille ou célibataires et les mineurs non-accompagnés.*

**Préambule**

Depuis 1996, la Ville de Vevey a mis en place une politique destinée à faciliter l'intégration des communautés étrangères dans la vie de la cité.

Cette démarche a pris la forme, dans un premier temps, d'une Commission municipale pour l'intégration des étrangers, l'actuelle Commission consultative municipale des activités interculturelles (CAI).

Suite au rapport Boillat (2001), la Municipalité a publié les lignes directrices de son action future en matière d'intégration des étrangers. Durant les années suivantes, de nombreux projets et mesures ont été développés par la Direction des Affaires sociales et familiales (DASF, actuelle DASLI), en collaboration avec les différents services de la Ville. Citons par exemple le programme fédéral « Projets Urbains – Intégration sociale dans des zones d'habitation », lancé par la Confédération en 2008, auquel la Ville de Vevey a participé durant 8 ans.

Enfin, dans le but de mener ses actions dans le domaine de l'intégration et de la prévention du racisme et la mise en œuvre des mesures incombant aux communes, mais aussi renforcer les collaborations déjà existantes avec les partenaires locaux, la Ville de Vevey a créé un poste de délégué(e) à l'intégration, occupé d'octobre 2012 à juillet 2017 par Mme Stéphanie Zufferey et rattaché à la DASLI. Madame Amaranta Fernandez a ensuite été nommée pour la remplacer.

## Réponse à l'interpellation

*Ce qu'a fait la municipalité pour l'intégration des étrangères, étrangers, migrantes et migrants, qu'ils soient célibataires, mineurs non accompagnés-és ou en famille dans le cadre de ses compétences en 2017 ? Et quel bilan faire de ces actions en termes de fréquentation et de pertinence ?*

Dès 2014 et jusqu'à fin 2017, le Bureau de l'intégration a mis sur pied le programme d'intégration communal (dit Mini-Pic). D'une durée de 4 ans, ce dernier a été élaboré sur les 5 domaines du PIC (programme d'intégration cantonal) qui sont : la primo-information, le conseil, l'encouragement précoce, l'employabilité et l'intégration sociale. Le BCI a en effet demandé la participation des villes ayant un(e) délégué(e) à l'intégration. Le Mini-Pic suit les recommandations et objectifs du Bureau cantonal pour l'intégration (BCI) et du Secrétariat d'état aux migrations (SEM) en prenant en compte des réalités et besoins des Veveysans.

Il est également important de noter que les compétences de la Ville en ce qui concerne l'intégration se limitent aux personnes ayant un titre de séjour valable et souhaitant s'installer durablement en Suisse. Ainsi, lorsqu'on parle de migrants, le programme d'intégration communal cible les personnes migrantes possédant un titre de séjour valable ou naturalisées. Les requérants d'asile (permis N), les personnes à l'aide d'urgence et les mineurs non-accompagnés sont suivis par l'établissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM).

Les projets proposés par le Bureau de l'intégration ont pour but de répondre au mieux aux difficultés rencontrées à Vevey par la population migrante venant d'arriver dans la commune ou déjà installée. Ainsi, le fait que les personnes soient en famille ou célibataires ne constitue pas l'argument principal pour l'élaboration d'une stratégie facilitant l'intégration des migrants, mais bien les besoins identifiés sur le terrain.

Le Bureau de l'intégration travaille sur cinq domaines spécifiques : la primo-information, le conseil, la petite-enfance, l'employabilité et le bien vivre-ensemble. Pour chacun de ces domaines, nous exposons ci-dessous les mesures et projets réalisés durant le premier programme d'intégration communal 2014-2017. Le prochain se poursuivra durant les quatre années à venir (2018-2021).

Notre commune a disposé d'une enveloppe budgétaire d'environ CHF 96'000.-- par année, pour la période de 2014 à 2017. Cette enveloppe, calculée selon une clef de répartition financière utilisée par le SEM (Secrétariat d'Etat aux Migrations) (population résidente pondérée par la population migrante) est composée d'un crédit de la Confédération, requérant un cofinancement des cantons/communes dans une proportion minimale de 1 à 1.

### Mesure principales mises en place dans les cinq domaines du programme d'intégration communal

Primo-information :

- Elaboration de la brochure «Vivre à Vevey»
- Création d'une identité graphique et d'un flyer pour le Bureau de l'intégration
- Traductions en 12 langues du flyer du Bureau de l'intégration
- Permanence info conseil proposée en 2014. Avec 6 modules distincts, elle a eu lieu en 2014 en partenariat avec Caritas. Chacun des modules a été construit afin d'informer les participants sur le système suisse, vaudois ou communal mais également de répondre à leurs demandes. Ainsi, les thèmes de l'assurance-maladie, des poursuites, des impôts, des offres d'intégration, des permis de séjour ou encore du classement des documents administratifs sont abordés

#### Conseil :

- Diffusion des offres d'intégration existant à Vevey aux structures ordinaires et aux communautés étrangères
- Création d'un catalogue de cours de français
- Création d'un catalogue de mesures d'intégration existant à Vevey
- Mise en place d'une permanence au Bureau d'intégration. Elle a pour mission d'être un lieu d'accueil et d'orientation pour les habitants de la commune qui ont des demandes liées à la migration (permis, vie locale, orientation vers organismes spécialisés, etc.)
- Ateliers de préparation à la naturalisation en partenariat avec Caritas

#### Petite-enfance :

- Projet « 1001 histoires » en arabe et portugais. Ce projet d'intégration et de socialisation a pour but principal de sensibiliser les personnes migrantes et leurs jeunes enfants (0 à 4 ans) à la lecture, par le partage d'histoires, de comptines et de chansons dans la langue d'origine
- Animation et prise en charge des enfants en âge préscolaire lors des ateliers de conversations hebdomadaires « pause-café parents » et « café rencontre »,
- soutien au projet « Parents-enfants » de la Jouerie

#### Employabilité :

- Cours TREM (techniques de recherche d'emploi pour personnes migrantes) en partenariat avec l'ECAP
- Partenariat CAP (orientation des femmes migrantes recherchant un emploi pour bilan de compétences et coaching par CAP)
- Création de la permanence emploi à raison de 3 heures par semaine
- Cours IDEO (techniques de recherches d'emploi et information sur le marché du travail pour les personnes migrantes avec un faible niveau de français) en collaboration avec l'OSEO en 2014
- Soutien financier au projet « Gagner en assurances » de l'EPER. Ce cours de base en droit du travail et assurances sociales est spécialement conçu pour les personnes qui travaillent dans les ménages privés

#### Vivre-ensemble :

- 2 sessions de formation à la médiation interculturelle pour les concierges d'immeubles
- ateliers de conversation hebdomadaires en français autour de l'école et de l'enfance « pause-café parents »
- repas communautaires
- renforcements des activités pour les enfants dans les maisons de quartier
- interventions dans les classes sur le thème du respect, de la diversité et prévention des discriminations (environ 60 classes visitées entre 2014 et 2017)
- journées d'informations sur les votations avec le Bus citoyen du BLI.

Bien que les prérogatives du Bureau de l'intégration se limitent à l'accompagnement des personnes possédant des titres de séjours valables, la volonté est de favoriser l'intégration de la population dans son ensemble en préservant la mixité sociale et culturelle – ceci en mettant en œuvre une collaboration transversale entre différents acteurs : les associations de quartier, les associations étrangères, les services communaux ou intercommunaux, les communautés étrangères, l'EVAM, Appartenances, la fondation AACTS, ainsi que les propriétaires et les régies immobilières.

Il est à noter également que le Bureau de l'intégration a mis sur pied des projets qui ne sont pas dans les cinq domaines d'action précités mais qui répondent au domaine « Langue et formation » et « Prévention contre les discriminations » du Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers (BCI) :

Le « Café-rencontre » a été mis en place déjà en 2013 et se veut un lieu d'accueil et de conversation en français pour les femmes migrantes. Ce projet remporte un vif succès puisque une trentaine de femmes se rencontrent de manière hebdomadaire dans un esprit convivial et ouvert. Ce lieu est également un moment d'information puisque des partenaires du réseau viennent régulièrement présenter les offres d'intégration. Ainsi, de nombreux organismes sont venus présenter leur domaine d'intervention et les offres qu'ils proposent à la population.

Afin de mettre en lien deux domaines d'intervention qui sont « Encouragement précoce » et « Langue et formation », le Bureau de l'intégration a élaboré le projet « Apprendre l'école » a débuté en septembre 2014. Ce cours de français langue étrangère présentant l'institution et le système scolaire vaudois est adapté à un public souvent peu scolarisé et non francophone. Ce cours hebdomadaire donné au sein même de l'école vise particulièrement les mamans qui n'ont pas accès à d'autres cours.

Egalement dans le domaine « langue et formation », le Bureau de l'intégration a mis en place son propre cours de français pour les migrants dès 2017. La langue constituant un outil primordial pour évoluer dans la société, ce cours a pour but de répondre aux besoins des participants en étant au plus près des réalités quotidiennes de la population migrante de Vevey. Pour répondre aux besoins spécifiques, le Bureau de l'intégration propose donc des cours de français langue d'intégration (FLI) pour débutants et faux-débutants à un prix modeste. Ces cours sont modelés afin de permettre aux personnes d'une part, d'acquérir un vocabulaire pouvant être utile au quotidien, et d'autre part, de favoriser leur intégration dans les espaces de la vie publique et notamment au niveau citoyen. Des visites (telles que rencontres avec des parlementaires au Conseil Fédéral) et interventions des partenaires (Profa, Office de la population, Police, etc.) sont donc régulièrement organisées afin de permettre une meilleure orientation à Vevey.

Le Bureau de l'intégration coordonne également l'organisation de la « Fête des voisins » au niveau régional qui se veut un moment d'échange et de partage favorisant la cohésion sociale dans les quartiers. Cette fête a lieu chaque dernier vendredi du mois de mai.

La semaine d'actions contre le racisme et les discriminations est un rendez-vous incontournable du Bureau de l'intégration, puisque ce dernier organise chaque année des événements sur une semaine autour de cette thématique, afin de renforcer la cohésion sociale et contribuer à une cohabitation harmonieuse des différentes populations.

Cette semaine d'actions englobe la journée du 21 mars, qui marque la « Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale » et a pour but de sensibiliser la population sur cette thématique. Pour ce faire, elle favorise des moments de réflexions, d'échanges, de sensibilisation aux valeurs associées au pluralisme de notre société.

La participation de la ville de Vevey au programme fédéral « Projets Urbains – Intégration sociale dans des zones d'habitation » a engendré la naissance de deux maisons de quartiers,

la Villa métisse à Plan-Dessous et l'Espace Bel-air à Plan-Dessus. En effet, ce programme visant à améliorer la cohésion sociale au sein des quartiers, a permis d'aller à la rencontre des habitants et d'identifier leurs besoins.

La création des maisons de quartiers répondaient aux manques constatés en termes de lieux de rencontres, espace de loisirs et espace de jeux, notamment pour les enfants.

Au fil des années ces deux espaces ont pu se développer et offrir diverses activités aux habitants. De plus, ils sont devenus des outils précieux en termes d'intégration, car ils permettent de mettre en lien un public multiculturel et intergénérationnel et de travailler sur les problématiques liées aux discriminations et à l'exclusion sociale.

En effet, par le biais des différentes prestations proposées dans les maisons de quartier, des publics variés se rencontrent et échangent (par exemple, lors des repas communautaires, des animations pour les enfants ou des activités d'associations diverses). Les maisons de quartier permettent également de proposer des prestations ciblées comme les ateliers de conversation pour femmes migrantes ou des après-midi jeux pour les aînés et ainsi travailler sur les difficultés que rencontrent ces différents publics.

Les maisons de quartier offrent au Bureau de l'intégration un lien direct avec la population veveysane.

Plus largement, le projet urbain a permis d'améliorer d'autres aspects de la vie des veveysans, notamment au niveau du mobilier urbain et de la sécurité avec la pose de bancs sur l'Avenue Général Guisan et la création de passages piétons. Afin de pérenniser les mesures mises en place lors du programme fédéral et continuer les efforts en matière de cohésion sociale, le Bureau de l'intégration continue de proposer des actions au sein des quartiers. Cela est notamment le cas avec l'action « Zoom sur mon quartier » proposée en 2016 dans le quartier Plan-Dessus pour mettre en lumière les changements ayant eu lieu au sein de ce quartier, mais aussi son histoire et sa richesse culturelle.

Selon le programme de législature 2016-2021 et le souhait de la Municipalité d'ouvrir une troisième maison de quartier, la DASLI est chargée d'étudier les possibilités de ce projet afin de répondre pertinemment aux besoins et réalités des Veveysans.

En résumé, le bilan que le Bureau de l'intégration peut faire de ces actions est que les objectifs fixés par le Canton et le SEM ont été réalisés à Vevey, ce qui se traduit par la reconduction du Mini-Pic II pour les quatre prochaines années.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 15 janvier 2018.

Au nom de la Municipalité  
la Syndique le Secrétaire



Elina Leimgruber Grégoire Halter